

Zeitschrift: Bulletin d'information : études et documents / Amis de la collection neuchâteloise des manuscrits de Jean-Jacques Rousseau

Herausgeber: Amis de la collection neuchâteloise des manuscrits de Jean-Jacques Rousseau

Band: - (1966)

Heft: 5

Artikel: Un nouveau document enrichit le fonds des manuscrits de J.-J. Rousseau

Autor: Rosselet, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1080211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN NOUVEAU DOCUMENT
ENRICHIT LE FONDS DES MANUSCRITS
DE J.-J. ROUSSEAU

L'avons-nous assez convoitée cette lettre de Rousseau à d'Escherny, pendant dix ans, quinze ans ! Son détenteur, M. Arthur Elser nous l'avait montrée et même prêtée pour quelques jours. Il avait toujours refusé de s'en séparer, à prix d'argent, bien entendu. A sa mort, nous avons éprouvé quelques craintes, allait-elle nous échapper ? Ne risquait-elle pas de s'égarer ou de faire la joie d'un collectionneur d'autographes ? Heureusement, il n'en a rien été. M. Ph. Mayor, conseiller communal, chargé de défendre dans la succession les intérêts de la Ville, par un arrangement équitable a obtenu le document et en a fait don à la Bibliothèque de Neuchâtel. C'est avec un soulagement et une satisfaction bien compréhensibles que nous l'avons vu prendre une place définitive dans le Fonds Rousseau. Nous exprimons à M. Ph. Mayor et au Conseil communal notre vive reconnaissance. On reconnaîtra, d'ailleurs, que par le lieu où elle a été écrite et par son contenu, cette lettre intéresse notre pays au premier chef.

Le destinataire, Louis-François d'Escherny, appartenait à une famille naturalisée neuchâtoise en 1660. Son père, Jean-François, était établi à Lyon et c'est là que Louis-François naquit, à la fin du mois d'octobre ou au début de novembre 1733. Son acte de baptême enregistré à Neuchâtel est daté du 24 novembre. C'est donc à tort que certains de ses biographes le font naître le 24 novembre à Neuchâtel. On lui donna pour parrain Louis Pourtalès et pour marraine sa grand-mère Mme d'Escherny, veuve du pasteur Jean-François d'Escherny, mort à Boudry en 1709.

Il ne faut donc pas s'étonner si le jeune d'Escherny passa une partie de sa jeunesse dans notre pays où il a été instruit par Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui devait si fort agiter les esprits par sa doctrine de la non-éternité des peines.

Louis-François d'Escherny, nous raconte dans ses mémoires¹, qu'il se rendit pour la première fois à Paris en 1762, au moment où Rousseau quittait précipitamment Montmorency, pour échapper aux représailles du Parlement provoquées par la publication de l'« Emile ». Au bout de dix-huit mois passés à fréquenter les « hommes les plus distingués » du temps, le

jeune homme venait chercher à Môtiers un lieu solitaire et paisible pour y méditer, mais non pas, affirme-t-il, pour y rencontrer un homme illustre. Il n'en est pas moins vrai qu'il se précipitera à la porte de l'homme illustre quand il la lui ouvrira. Son établissement à Môtiers dut avoir lieu en décembre 1763. Nous en trouvons la confirmation dans le Livre journal de la communauté de Môtiers où on lit sous la date du 26 décembre 1763 : « L'honorable chambre assemblée... accorde de même à Guillaume Reuge la permission de vendre un char de bois à M^r d'Echarny » (fol. 240).

Trois mois s'écoulèrent pendant lesquels il ne rencontra pas Rousseau ni ne lui parla, affirme-t-il encore, mais il se garde bien de dire qu'il avait écrit au philosophe et que celui-ci l'avait gentiment mais fermement éconduit par sa lettre du 2 février 1764. Il fallut la recommandation de sa parente Mme De Luze pour que Jean-Jacques consente à lui ouvrir sa porte (mars 1764). Dès lors, des rapports constants s'établirent entre eux. Ils font de la musique ensemble, chantent des duos, se promènent et apprécient ensemble l'excellente cuisine de Thérèse. D'Escherny désireux de se faire apprécier se dépense en services officieux. Au cours de l'été 1764, il se met en quête d'une habitation pour Jean-Jacques qui désire quitter Môtiers, au climat trop rude pour lui. Il lui fait visiter une maison à Cornaux. Mais Rousseau, toujours hésitant ne peut se résoudre à prendre une décision. Une année s'écoule, le citoyen auquel ses démêlés avec la Compagnie des pasteurs donnent de bonnes raisons de quitter Môtiers, parle de plus en plus souvent de trouver un autre asile. D'Escherny s'empresse de lui rappeler sa première proposition. Dans sa lettre du 26 mai 1765, il l'informe que le propriétaire de la maison de Cornaux est dans les mêmes dispositions que l'année dernière et prêt à le recevoir. Rousseau qui a d'autres projets en tête, se dérobe aimablement et répond d'un ton détaché ce qui suit.

A Monsieur
Monsieur d'Escherny
A Neufchatel²

A Motiers le 1^r juin 1765.

Je suis bien sensible, Monsieur, et à la bonté que vous avez de penser à mon logement et à celle qu'ont les obligeans propriétaires de la maison de Cornaux de vouloir bien m'accorder la préférence sur ceux qui se sont présentés pour l'habiter. Je vais à Yverdun voir mon ami M. Roguin, et mon amie Mad^e Boy de la Tour qui est malade et qui croit que je lui peux être de quelque consolation. J'espère que dans quelques jours M. du Peyrou sera rétabli et que vous trouvant tous en bonne santé je pourrai consulter avec vous sur le lieu où je dois planter le piquet. Cette manière de chercher est si agréable qu'il est naturel que je ne sois pas pressé de trouver. Bien des salutations, Monsieur, de tout mon cœur.

J.J Rousseau.

Rousseau eût évité l'humiliation que lui a fait éprouver son séjour à l'île de Saint-Pierre, s'il avait accepté l'offre de d'Escherny et s'était laissé tenter par les eaux fraîches et légères des deux fontaines de Cornaux et par la perspective d'une vie paisible passée au milieu de paysans étrangers aux discussions philosophiques.

C. ROSSELET.

¹ « Mélanges de littérature, d'histoire, de morale et de philosophie... » Paris, Bossange et Masson, 1811, 3 vol. in-12.

² Original autographe signé. 4 p., p. 2-3, blanches, l'adresse p.4, cachet de cire rouge à la lyre, marque postale 2 s. Publiée dans le tome XIII, p. 357, n° 2664, de la « Correspondance générale de Rousseau » Dufour-Plan, d'après l'original appartenant alors à la collection Morrison à Londres.

J.-J. ROUSSEAU ET LE DESSEIN DES « CONFESSIONS »

(Compte-rendu de la conférence prononcée par M. Marc Eigeldinger, professeur à l'Université, à l'Assemblée générale du 15 novembre 1965 des Amis de la Collection neuchâteloise des manuscrits Rousseau).

M. Eigeldinger s'est attaché à mettre en relief le plan moral et le caractère unique de l'œuvre. Rousseau est conscient d'être le premier à se peindre d'après nature, et dans toute la vérité de son être. L'ouvrage s'inscrit dans une ligne chronologique ; mais le moi est isolé, l'être se trouve projeté hors du temps et le transcende pour en appeler au jugement de Dieu souverain. Tout en associant l'homme à la conscience générale, Jean-Jacques veut préserver son identité. Il lui faudra d'une part satisfaire à la sincérité, et, à travers cet examen intérieur, tenter de reconquérir l'unité profonde de son être, au-delà des contradictions.

L'entreprise aura une valeur normative pour l'humanité. Le portrait de l'écrivain va devenir une pièce de comparaison, une mesure de référence pour le reste des hommes. La connaissance de soi mène à celle des autres, et permettra de distinguer la part de l'individu et celle de l'espèce. L'homme se comprend en lisant dans le cœur d'autrui ; Jean-Jacques va donc devenir cet autre, et à cette aune chacun pourra se mesurer. D'ailleurs sa position le voue à cette destinée ; il se regarde comme étranger, solitaire, différent, condamné à la concentration intérieure.

Pour que l'ouvrage prenne corps il faudra, bien sûr, les attaques extérieures, la cabale. Les *Confessions* deviennent, en conséquence, un remède